



Utilisez **ici** l'application web **Retraits** pour enregistrer vos produits



Liste de retrait 14/03/2022

Pour non-conformité

Autres produits : compléments alimentaires

Nom du produit	Forme galénique	Détenteur d'autorisation	Numéro(s) de(s) lot(s)	Raison
Lactibiane Reference CNK 2655 231	30 gélules	Pileje Benelux	20DK4	Dépassement des limites autorisées de pesticides.
Lactibiane Reference CNK 3812 302	45 gélules	Pileje Benelux	20CM3RV2 20DK4RV2	
Multibiane CNK 2706 133	30 gélules	Pileje Benelux	20CZ5DRV8	

La firme Pileje prévoit un échange des conditionnements renvoyés au SCM.

Les conditionnements délivrés aux patients sont aussi concernés par ce retrait. Les patients doivent si possible être contactés et les avis suivants doivent être affichés : [Lactibiane30](#), [Lactibiane45](#), [Multibiane](#).

Ces produits sont à retourner le plus rapidement possible au SCM.
Après le **15 avril 2022** ceux-ci ne seront plus échangés.



S. SARRE, Dr. Sc. Ph.
Directeur du S.C.M.